

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 8 avril 2011**

Le 8 avril 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, MINE Sébastien, GILMAIRE Fabrice, GERARD André Mme HERBIN Eliane.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, Mrs MALCUIT Ludovic, DEHUT Bernard et ROSQUIN Jean-Jacques.

Ordre du jour :

- CA 2010 Commune et CCAS
- Budget 2011 Commune et CCAS
- Vote des taux Taxes Locales
- Gestion du cimetière
- Arrêté Consommation Alcool Voie Publique
- Réponse OPH
- Contrat Agent Saisonnier
- Option 1 Aire d'accueil
- Location salle communale
- Questions diverses

Pour commencer la réunion, un point est fait sur les comptes-rendus des séances du 26/11/2010 et 25/02/2011

Vote du Compte Administratif 2010 du CCAS :

Le Conseil Municipal prend connaissance du CA qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 169.55 €. Le Conseil Municipal approuve le CA 2010 à l'unanimité.

Vote du Budget 2011 du CCAS :

Le Conseil Municipal prend connaissance du BP 2011 qui se compose comme suit et l'approuve à l'unanimité :

- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 169 €

Vote du Compte Administratif 2010 de la Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du CA qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 69 159.55 €. Le Conseil Municipal approuve le CA 2010 à l'unanimité.

Vote du Budget 2011 de la Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres du BP 2011 qui se compose comme suit et l'approuve à l'unanimité :

- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 165 770.00 €
- les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 234 688.00 €

Base des taux d'imposition 2011 des taxes locales :

Le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas modifier la base des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011.

Les taux 2011 fixés par le département sont les suivants

		<u>Taux 2010</u>
TH	12.00 %	3.84 %
TFPB	7.98 %	7.98 %
TFPNB	23.69 %	22.59 %
CFE	12.03 %	

Gestion du cimetière :

Lecture des services qui sont proposés par Mme HIMLER concernant la gestion et la mise en conformité du cimetière communal. Le devis est de 2 850,00 € HT avec un étalement de règlement sur les années 2011, 2012, 2013.

Mr le Maire demande aux Conseillers si ces services peuvent être utiles à la commune, la réponse est la suivante 6 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Mr le Maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour que Mme HIMLER s'occupe de la restructuration du cimetière et s'ils approuvent sa proposition de prix, la réponse est la suivante : 7 voix POUR, approuvé à l'unanimité.

Arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique :

Mr le Maire expose aux membres du Conseil pourquoi il propose cet arrêté. Un modèle d'arrêté est lu aux Conseillers et Mr LAMBERT leur demande s'ils adoptent ou pas cet arrêté : 7 voix POUR. L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Réponse de l'OPH :

Lecture est faite du courrier de l'OPH du 14/03/2011 concernant la réhabilitation du 35 Grande rue en logements sociaux. L'OPH n'a pas retenu ce projet. Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver le bâtiment pour en faire un logement. Quel architecte ? Après plusieurs propositions le Conseil Municipal se prononce pour Mr PROT ? : 6 voix POUR et 1 voix CONTRE. Le Conseil Municipal souhaite à la majorité que Mr PROT fasse une étude pour la réfection du 35 grande rue en un seul logement avec garage.

Une demande de prix devra être faite pour une cuve de gaz à enterrer avec compteur individuel pour la Mairie, le logement au 31 grande rue ainsi que le 35 grande rue.

Contrat Agent Saisonnier :

Mr GERARD ne pourra plus occuper cette fonction, c'est donc Mme HERBIN qui s'occupera de l'arrosage des fleurs de la commune du 1^{er} juin au 30 novembre à raison de 2 heures par semaine.

Option 1 de l'aménagement de l'aire d'accueil :

Les membres du Conseil ne souhaite pas de béton désactivé pour l'option 1 et accepte à l'unanimité l'option prévue à l'origine à savoir le pavage, filet et caniveau pierre

Salle communale :

Mr HERBIN a loué la cuisine de la salle le 18 mars, le tarif étant le même qu'une location d'un après midi soit 20 €.

Questions diverses

Motifs guirlandes de Noël :

Les réparations ont coûté 408 €, la pose et la dépose 517 € et la pose de la guirlande dans l'arbre 418 €. Pour Noël 2011, le Conseil décide le montage des guirlandes mais pas de démontage.

Diagnostic thermique logement 31 Grande rue :

Ce diagnostic est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 pour la location. Mr LAMBERT présente aux membres du Conseil le diagnostic qui a été réalisé par Mr LISSNYDER du Bureau d'étude des 3 Frontières de Marville, qui fait apparaître un logement énergivore. Le Conseil décide donc de demander conseil auprès de Mr PROT pour améliorer les performances énergétiques de ce logement.

Panneaux Salle des Fêtes :

Demander des devis pour 4 panneaux de direction et un panneau d'indication ainsi que les poteaux et les attaches allant avec.

Concernant les dégâts occasionnés sur le chemin Fromiprès et celui des Pâquis, ils ne sont pas réparés. La commission de voirie devra se réunir dans les prochains jours et vérifier sur place que les travaux de réparation sont terminés.